

Amendement n° __

(N° interne au service de l'assemblée)

Présenté par le groupe :

CONSEIL REGIONAL DU CENTRE VAL DE LOIRE SESSION DU 16/12/2021

AMENDEMENT BUDGETAIRE

BUDGET PRIMITIF 2022

Rappel : les amendements ne peuvent porter que sur les décisions budgétaires soumises au vote de l'Assemblée, regroupées au sein de la partie décisionnelle du document budgétaire et non sur le rapport du Président lui-même. Les documents comptables seront modifiés en cas d'adoption de l'amendement.

Exposé des motifs

Dans le cadre de stratégie nationale bas carbone, la France s'est engagée dans la réduction de production des gaz à effet de serre avec un objectif de neutralité carbone à horizon 2050.

Les entreprises, collectivités et habitants de notre région se sont associés à cet engagement et participent activement à cette réduction, soutenus par le conseil régional.

Mais les efforts à faire restent nombreux comme le montre le bilan carbone régional présenté lors de cette session. Celui-ci montre, qu'après l'agriculture, le premier secteur qui participe à la production de gaz à effet de serre est le transport avec 17% du total, le transport routier représentant plus de 99% des émissions concernées.

Selon les statistiques nationales, la voiture et les deux roues représentent 75% de la production de gaz à effet de serre en matière de transport en France. On pourrait estimer que ce pourcentage est supérieur dans notre région parce qu'elle est plus rurale que la moyenne française.

Or, nous constatons que le transport en voiture est la grande oubliée des mesures proposées par le conseil régional pour réduire notre empreinte CO2.

Si le développement des transports collectifs peut permettre une diminution de l'usage de la voiture, il ne répond qu'à une partie minime de cet usage. La voiture individuelle reste et restera longtemps indispensable pour les activités du quotidien et notamment le trajet habitation-travail.

Pour répondre à cet enjeu de diminution de l'impact CO2 de la voiture individuelle et du deux roues, la France et l'Europe soutiennent le développement de la voiture

électrique via des aides à l'achat. Mais la possibilité de pouvoir recharger son véhicule reste un frein important.

Notre région n'est pas parmi celles les mieux équipées, il est donc nécessaire de développer le nombre de bornes électriques à destination des particuliers et des entreprises. Notre conseil régional qui veut proclamer l'urgence climatique ne peut rester inactif en la matière.

Nous proposons donc la création d'un programme de soutien à la mise en place de bornes de recharges électriques, notamment en proximité des habitats ne permettant pas la recharge individuelle. De plus, nous souhaitons également soutenir financièrement l'équipement individuel en prises de recharge rapide.

Estimations budgétaires :

- Soutien à l'équipement individuel : 200 € / prise, une prise par foyer, 5 000 prises / an. 1 M€ par an.
- Soutien à l'équipement collectif, via les CRST : taux de subvention de 30% pour un coût moyen par borne de 5000 € avec un objectif annuel de 1000 bornes. 1,5 M€ par an.

Éléments budgétaires à préciser pour l'amendement proposé :

1/ L'amendement porte sur la création, la suppression, l'abondement ou la réduction d'une autorisation de programme (AP) ou d'engagement (AE)

Politique	Activité	N° de l'AP ou AE	Modification proposée en €	Chapitre budgétaire
Services généraux	EVOLUTION DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE LA COLLECTIVITE	AP/2202/2182	- 2,5 M€	900 - Moyens généraux
Transport	Soutien à l'équipement individuel en prises de recharge	A créer	+ 1 M€	908 - Transports
Aménagement du territoire	Soutien à l'équipement en bornes de recharge	A créer	+ 1,5 M€	905 - Aménagement des territoires